



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 19/2018
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 26 novembre 2018

Contrôle interne: plan d'action 2019

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le conseil d'administration adopte le plan d'action 2019 arrêté dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'AEFE.

Nombre de votants: 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 26 novembre 2018

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Laurence AUER